

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 JUILLET 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de juillet le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 4 Juillet 2022	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 8 Absents : 9 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
---	--

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; Mme DAIN Marie-Antoinette ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. METREAU Jacques ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard. M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

ABSENTS EXCUSES : M. AIGUILLON Mickaël ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. POYAUX Jean-Michel ;

M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à Mme DAIN Marie-Antoinette

M. PILLOT Jean a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique

M. DORET Michel a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard

M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien

ABSENTS : M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DABIN Michel ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme ;

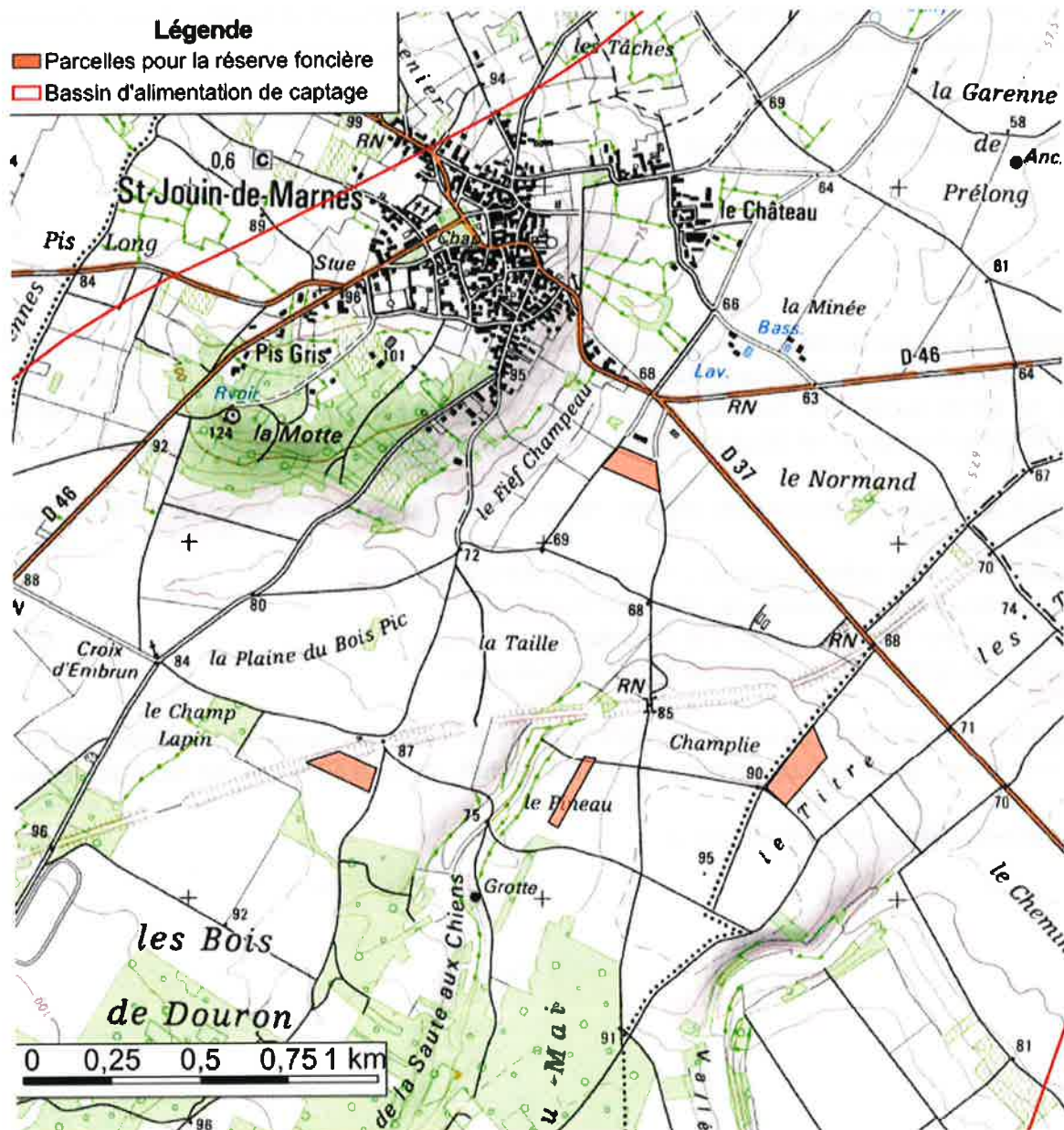
Secrétaire de séance : M. RENAUD Denis

PROGRAMME RE-RESSOURCES
ACQUISITION DE PARCELLES DESTINEES A UNE MISE EN RESERVE FONCIERE
SUR LE BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DES LUTINEAUX (annule et
remplace la délibération CS-DE-22-023 du 20 mai 2022)

Le SEVT a été notifié d'une vente de parcelles de 19ha 88a 11ca en mars 2022 via Vigifoncier, principalement sur la commune de Plaine-et-Vallées. Le dossier comportait des parcelles situées majoritairement sur le périmètre de l'aménagement foncier du BAC des Lutineaux, avec une parcelle comportant une maison pour une surface de 0ha13a 50ca.

La SAFER a réalisé une demande de préemption partielle pour le compte du SEVT sur l'ensemble des parcelles, sauf la parcelle avec le bâti, mais celle-ci s'est révélée infructueuse.

La SAFER a tout de même pu obtenir dans un second temps un accord avec l'acquéreur initial pour que le SEVT puisse acquérir les parcelles localisées dans le BAC des Lutineaux, pour une surface de 4ha 39a 54ca. (Cf. carte ci-dessous)



Ces parcelles viendront rejoindre le stock de parcelles de la réserve foncière du SEVT, qui seront ensuite mobilisées sur les zones sensibles (PPR et vallées sèches) lors de l'opération d'aménagement foncier.

Le montant global de l'opération est estimé à **25 000 €**. Des demandes de subventions seront faites suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépense	Coût € HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		SEVT	
		% d'aide	Montant	% d'aide	Montant	% d'aide	Montant	% d'aide	Montant autofinancé
Montant parcelles	20 000,00 €	50%	10 000,00 €	20%	4 000,00 €	10%	2 000,00 €	20%	4 000,00 €
Frais SAFER	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	20%	600,00 €	10%	300,00 €	20%	600,00 €
Frais acte notarié	2 000,00 €	50%	1 000,00 €	20%	400,00 €		0,00 €	30%	600,00 €
Total	25 000,00 €		12 500,00 €		5 000,00 €		2 300,00 €		5 200,00 €

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer tous les documents ou pièces nécessaires à ce dossier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus et localisées dans le BAC des Lutineaux ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- ✓ AUTORISE le Président à solliciter les partenaires financiers afin d'obtenir des subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental des Deux-Sèvres et Conseil Régional Nouvelle Aquitaine).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU



C.S. du 22.07.2022

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20220722-CS-DE-22-048-DE
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022